



## Abus de la banque taux d usure et frais bancaire

Par **jhon62250**, le **15/03/2011** à **10:40**

Bonjour,à tous

client d'un écoreuil bien trop gourmand à mes yeux je souhaiterais avoir un avis éclairé sur plusieurs points.

Je souhaiterais donc savoir si la banque a legalement le droit de ramener mon decouvert autorisé de 600 euros à 50 et ceux sans m'en avertir precedement?

De plus mon compte presentant un decouvert de 250 euros je me suis vu imputé different frais notemment des lettres de demande de recouvrement envoyé à 24 heures d'intervalle?Je me pose donc des questions quant a la légalité de ses opérations.

De plus en consultant mes comptes en sus de la facturations des lettres j ai un ponctionnement d un montant unique de 38 euros pour commissions d intervention,sans plus de detail, le bouclier tarifaire s'applique t'il dans ce cas?

Et enfin je souhaiterais connaitre le calcul du taux d'usure, de quelle façon l'appliquer à mes comptes afin d'avoir le taux reel apliqué à ceux-ci?

Je me prépare à envoyer un courrier afin de demander le remboursement des frais, je ne manquerais pas de vous tenir informer de la suite de mes démarches.

Merci par avance de l'attention que vous m'accorderez.